

**DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
A L'OCCASION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE
SUR LES PÊCHES**

FAO, Rome, 12 mars 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir au siège de la FAO et d'exprimer une chaleureuse bienvenue à cette Réunion ministérielle sur les pêches.

Je dois souligner l'importance de votre présence ici et l'honneur qu'elle revêt pour l'Organisation. Il y a six ans déjà, vous étiez réunis dans cette même salle et vous avez adopté la « Déclaration de Rome sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable ».

C'est pourquoi la Conférence de la FAO a demandé la convocation d'une nouvelle réunion ministérielle afin de relancer ce processus et de répondre aux nouveaux défis qui se posent à la communauté internationale dans ce domaine.

A ce propos, une réunion tous les deux ans des Ministres des pêches permettrait à l'Organisation d'élever le niveau politique des discussions sur l'avenir de ce secteur. Cette année revêt aussi une signification particulière avec la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Code de Conduite pour une pêche responsable.

I. LE TSUNAMI

En outre, une catastrophe de grande ampleur a endeuillé les Etats côtiers de l'Océan indien. Presque 300 000 morts, tel est le terrible bilan du tremblement de terre du 26 décembre 2004 et du tsunami qui a suivi.

La communauté internationale toute entière a reçu la nouvelle de cette tragédie avec une grande douleur. La réaction de solidarité a été immédiate et à la mesure des pertes et des besoins des pays affectés.

L'Organisation a été parmi les premières à intervenir et à fournir et coordonner l'assistance nécessaire. Elle a mobilisé 1,5 millions de dollars E.U. des ressources limitées du programme de coopération technique. Grâce aux contributions reçues par la suite, l'Organisation a pu déjà approuver l'utilisation d'un montant de 29,3 millions de dollars E.U.

Dans ces circonstances, il m'a semblé nécessaire que cette Réunion ministérielle modifie son programme de travail afin de considérer en priorité cette question.

En effet, parmi les populations affectées, ce sont les communautés de pêcheurs qui ont le plus souffert et se trouvent dans la situation la plus précaire. Ainsi, quatre cinquièmes des personnes tuées par le tsunami dans l'Etat du Tamil Nadu, en Inde, appartenaient à des communautés de pêcheurs. En Indonésie, environ les deux tiers des bateaux et des engins de pêche, et la moitié des installations de pêche et d'aquaculture ont été détruits ou endommagés. Au Sri Lanka, la plupart des victimes sont des pêcheurs et leurs familles. Plus des deux tiers de la flotte de pêche ont été détruits ou endommagés, ainsi que des infrastructures telles que les ports de pêche.

Maintenant qu'il s'agit d'entreprendre l'action à moyen et à long terme pour la réhabilitation et la reconstruction du secteur des pêches et de l'aquaculture, une coordination des efforts d'assistance est nécessaire, aux niveaux global, et national et local.

[II. LA PÊCHE INN]

Maintenant, je voudrais rappeler l'adoption, il y a quatre ans déjà, par les dirigeants de 180 pays, de la Déclaration du Millénaire. Le premier des huit « Objectifs de développement pour le Millénaire » est de « réduire l'extrême pauvreté et la faim » et de diminuer de moitié, pour 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim dans le monde.

Lors de la Conférence « Action contre la faim et la pauvreté », qui s'est tenue à New York en septembre dernier, j'ai souligné que cette tâche est énorme et nécessite des Etats et des gouvernements le renforcement de leur volonté politique pour combattre la faim de manière durable.

Dans cette entreprise les produits de la pêche jouent, et continueront à jouer, un rôle très important.

Il est donc absolument nécessaire d'assurer l'application effective du concept de pêche responsable tel que forgé dans le cadre de la FAO avec le « Code de conduite » que vous avez adopté il y a dix ans.

Un des principaux obstacles à l'application de ce Code de conduite pour une pêche responsable est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Les causes de la pêche INN sont complexes et multiples. Ses manifestations sont variées. Mais ses effets sont uniformément catastrophiques et peuvent être, dans les cas les plus graves, irréversibles.

[A. Un bilan mitigé]

En 2001, la FAO a adopté le « Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ». Une étape importante avait été également franchie au préalable avec l'adoption en 1993 de l'« Accord visant à favoriser le respect, par les navires de pêche en haute mer, des mesures internationales de conservation et de gestion ». Cet Accord est entré en vigueur en avril 2003.

Une partie du Programme d'activités de l'Organisation et de son Département des pêches a été consacrée à promouvoir l'application du Plan d'action international sur la pêche INN et à fournir, aux pays qui en ont besoin, l'assistance nécessaire. Ceci a été fait le plus souvent en étroite collaboration avec les organismes régionaux et sous-régionaux de pêche ou

d'intégration économique. Il s'est agi notamment d'aider les pays concernés à élaborer et à adopter leurs plans nationaux INN respectifs.

Mais la pêche illicite, non déclarée et non réglementée persiste.

La gravité de la situation a été notée par le Comité des pêches. C'est pourquoi la Conférence de la FAO a adopté en la matière, en décembre 2003, une résolution très explicite. Le Comité des pêches, lors de sa session qui s'est achevée hier, a également fait siennes les conclusions et recommandations de la Consultation technique qui s'est tenue ici en juin 2004 sur le problème de la pêche INN.

Parmi les facteurs objectifs qui contribuent à expliquer la persistance de la pêche INN, il faut souligner le manque de ressources humaines, techniques et financières, tout particulièrement dans les pays en voie de développement ou les pays à économie en transition.

Il ne faut pas oublier ou sous-estimer le manque de volonté de la part d'un certain nombre d'Etats à s'acquitter de leurs obligations découlant du droit international.

Une des expressions les plus flagrantes en est le phénomène de la multiplication de navires de pêche battant pavillon de complaisance, ainsi que le fait que certains pays, faute de moyens ou de volonté politique, n'exercent aucun contrôle sur les navires battant leur pavillon.

[B. Les actions à entreprendre ou à relancer]

Il est donc nécessaire d'assurer une mobilisation au plus haut niveau politique. Votre présence aujourd'hui répond à cette nécessité.

Il s'agit tout d'abord de relancer les engagements déjà pris dans les instruments adoptés par la FAO ou dans d'autres instruments internationaux pertinents.

Mais il me semble indispensable d'assurer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches et de tenir dûment compte du progrès technologique qui a permis, au cours de ces dernières années, de développer de nouveaux instruments, notamment le système de surveillance par satellite des navires, qui semble particulièrement utile et prometteur. A cet effet, j'encourage vivement les Ministres à décider le lancement d'une négociation internationale pour le suivi par satellite et le contrôle des navires de pêche afin de permettre une application effective du code de conduite en matière de pêche responsable et assurer la sauvegarde de marins pêcheurs qui seraient en danger.

La tâche est difficile et le temps limité, mais la Réunion doit se sentir encouragée par la perspective du progrès dans la lutte contre la pêche INN qu'elle pourra ainsi assurer.

Je souhaite enfin vous remercier une fois encore pour votre présence et vous exprimer tous mes vœux de succès dans vos délibérations.

Je vous remercie de votre aimable attention.